

RÉUNION DU BUREAU

29 JUIN 2016

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille seize le vingt neuf juin, les Membres du Bureau de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2016 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 17 heures 13 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ. Monsieur Laurent BONNATERRE est désigné en tant que secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CORMAND (Canteleu), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme KLEIN (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), M. MOREAU (Rouen), M. OVIDE (Cléon), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne) à partir de 17 heures 16, M. ROBERT (Rouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray).

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGELES (Rouen) par M. ROBERT, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GRELAUD (Bonsecours) par Mme BOULANGER, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) par Mme KLEIN, M. MERABET (Elbeuf) par Mme GUILLOTIN, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville) par Mme CANU.

Procès-verbaux

*** Adoption - Procès verbal de la réunion du 23 mars 2016**

Adopté.

Développement et attractivité

*** Actions culturelles - Convention-cadre de partenariat à intervenir avec les établissements d'enseignement primaires et secondaires dans le cadre de programmes annuels de visites-conférences : autorisation de signature** (DELIBERATION N° B2016_0339)

La convention-cadre de partenariat à intervenir avec les établissements d'enseignement primaires et secondaires, dans le cadre des programmes annuels de visites-conférences est approuvée et le Président est habilité à la signer avec les chefs d'établissements demandeurs.

Adoptée.

*** Actions culturelles - Festival Normandiebulle 2016 - Attribution d'une subvention - Convention à intervenir avec la commune de Darnétal : autorisation de signature** (DELIBERATION N° B2016_0340)

Le versement d'une subvention à la Ville de Darnétal, pour le festival Normandiebulle 2016, d'un montant de 8 000 € est autorisé. Le budget prévisionnel de la 21ème édition est de 176 664,83 €.

La convention fixant les modalités de versement de la subvention est approuvée et le Président est habilité à la signer.

Adoptée.

*** Actions culturelles - Festival Viva Cité 2016 - Abrogation de la délibération du Bureau du 4 février 2016 : autorisation - Attribution d'une subvention - Convention à intervenir avec la commune de Sotteville-lès-Rouen : autorisation de signature** (DELIBERATION N° B2016_0341)

La délibération du Bureau du 4 février 2016 approuvant le versement d'une subvention d'un montant de 60 000 € à la Ville de Sotteville-lès-Rouen est abrogée.

Le versement d'une subvention d'un montant de 90 000 € à la Ville de Sotteville-lès-Rouen au titre de la promotion et du soutien du festival des arts de la rue Viva Cité est approuvé.

Les termes de la convention financière sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Equipements culturels - Musées - Exposition "Masséot Abaquesne : l'éclat de la faïence à la Renaissance" - Convention de coproduction et demande de subventions (DELIBERATION N° B2016_0342)**

Le Musée National de la Renaissance-Château d'Ecouen a inscrit dans ses projets d'exposition, la réalisation d'une rétrospective consacrée à Masséot Abaquesne et a souhaité associer à ce projet le musée de la Céramique de Rouen.

Les termes de la convention à intervenir avec le Musée National de la Renaissance-Château d'Ecouen sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Le Président est autorisé à signer tout acte ou document afférent à cette convention et à procéder aux consultations nécessaires conformément aux règles de la commande publique, en lien avec cette exposition et à solliciter les subventions les plus élevées possibles.

Adoptée.

*** Equipements culturels - Musées - Association pour l'Art contemporain - Versement d'une subvention de fonctionnement : autorisation - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0343)**

Le Conseil métropolitain, par délibération du 9 février 2015, a déclaré d'intérêt métropolitain, la création d'un Pôle muséal dans lequel s'inscrit le Musée des Beaux-Arts et qui accueille les actions mises en œuvre par l'Association Pour l'Art Contemporain (APAC).

Les termes de la convention à intervenir avec l'APAC sont approuvés, dont la mise à disposition à titre gracieux des locaux.

Le versement d'une subvention d'un montant de 450 € pour le 2ème semestre 2016 et de 900 € pour l'année 2017 (sous réserve de l'inscription des crédits au budget 2017) est autorisé.

Le Président est habilité à signer ladite convention qui prendra effet à la date de sa notification et expirera au 31 décembre 2017.

Adoptée.

*** Equipements culturels - Musées - Campagne de restauration d'œuvres 2016 : autorisation - Demande de subventions (DELIBERATION N° B2016_0344)**

La campagne de restauration d'œuvres 2016, dont le montant s'élève à 67 500 €TTC, est autorisée.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie et la Région Normandie seront sollicitées afin d'obtenir des subventions. Le Président est autorisé à signer les contrats et conventions éventuels afférents.

Adoptée.

*** Equipements culturels - Musées - Acquisition d'œuvres 2016 pour le Musée des Beaux-Arts et le Musée Le Secq des Tournelles : autorisation - Demande de subvention (DELIBERATION N° B2016_0345)**

Le Fonds Régional d'Acquisition des Musées de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie sera sollicité pour obtenir la subvention la plus élevée possible ainsi que la Région Normandie pour l'acquisition de plusieurs œuvres significatives par les musées métropolitains.

Le Président est autorisé à signer les conventions éventuelles à intervenir.

Adoptée.

*** Equipements culturels - Musées - Donation de deux chapiteaux par l'Association Touristique de l'Abbaye Romane (ATAR) de Saint-Georges de Boscherville avec contrepartie de réalisation de trois moulages par la Métropole Rouen Normandie : autorisation - Convention à intervenir avec l'ATAR : autorisation de signature - Demande de subvention pour restauration : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0346)**

L'Association Touristique de l'Abbaye Romane de Saint-Georges de Boscherville souhaite faire dons de deux chapiteaux romans à la Métropole Rouen Normandie. Cette donation, dont la valeur est estimée à 800 000 €TTC, fait l'objet d'une contrepartie souhaitée par l'association, à savoir la réalisation de trois moulages évaluée à 25 000 €TTC.

Ces dons sont acceptés pour enrichir les collections du Musée des Antiquités et la contrepartie liée à cette donation est autorisée. Le Président est autorisé à solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie la subvention la plus élevée possible et est habilité à signer les contrats et conventions afférentes.

Les termes de la convention à intervenir avec l'Association Touristique de l'Abbaye Romane de Saint-Georges de Boscherville sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Equipements culturels - Musées - Campagne de récolement d'œuvres 2016 : autorisation - Demande de subventions (DELIBERATION N° B2016_0347)**

La campagne de récolement 2016 est autorisée.

Le Président est autorisé d'une part, à solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie la subvention la plus élevée possible et d'autre part, à signer les contrats et conventions afférentes.

Adoptée.

*** Actions sportives - Manifestation "Rouen Firing Line" - Versement d'une subvention : autorisation** (DELIBERATION N° B2016_0348)

Une subvention de 5 000 € est attribuée à l'Association Rouen Firing Line pour l'organisation de l'événement international gratuit autour du skateboard. Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 138 461 €.

Adoptée.

*** Equipements sportifs - Palais des sports - Programmation complémentaire du Kindarena au titre de l'année 2016 - Accord-cadre : autorisation de signature - Versement de subventions : autorisation** (DELIBERATION N° B2016_0349)

La mise en œuvre des événements sportifs proposés dans le cadre de la programmation complémentaire du Kindarena pour l'année 2016 est validée.

Le versement des subventions aux organismes, dans la limite des montants maximum mentionnés dans le tableau de programmation joint à la délibération, est autorisé.

Le Président est habilité à signer les conventions liées à la mise en œuvre des événements inscrits dans la programmation complémentaire 2016.

Adoptée.

*** Actions de développement économique - Association Technopôle Chimie-Biologie-Santé (CBS) - Subvention de fonctionnement 2016 - Convention de partenariat à intervenir : autorisation de signature** (DELIBERATION N° B2016_0350)

Pour 2016, les actions de l'Association Technopôle Chimie-Biologie-Santé (CBS), fléchées par la Métropole, sur 3 axes, sont les suivantes :

- développement à l'international,
- renforcement des compétences des jeunes entreprises innovantes,
- développement des activités des entreprises.

Une subvention de 20 000 € est attribuée à l'Association Technopôle CBS, dans les conditions fixées par convention pour la réalisation de ces actions

Les termes de la convention de partenariat sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Actions de développement économique - Avenant n° 2 à la convention relative à la répartition des responsabilités pour le fonctionnement du Syndicat Mixte de Gestion de l'Aéroport Rouen Vallée de Seine (SMGARVS) : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0351)**

L'avenant n° 2 à la convention de répartition des responsabilités entre la CCI Seine Mer Normandie, le Syndicat Mixte de Gestion de l'Aéroport Rouen Vallée de Seine et la Métropole Rouen Normandie est approuvé et le Président est habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Actions de développement économique - Aide à l'immobilier d'entreprise - Aide à la location de bureaux - Attribution d'une subvention à la sas B JL Normandie - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0352)**

Il est alloué, au titre de l'aide à la location de bureaux, une subvention à la sas B JL Normandie dont le montant s'élève à 53 589,60 € pour une assiette subventionnable de 178 632 € correspondant à 3 années de loyer dans les conditions fixées par convention.

Les termes de la convention d'aides à la location de bureaux sont approuvés et le Président est habilité à signer la convention correspondante.

Adoptée.

*** Actions de développement économique - Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) - Attribution d'une subvention - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0353)**

Dans la continuité du partenariat existant entre la Métropole et la CMA, une convention est conclue autour de deux nouvelles actions :

- la conduite d'une étude visant l'implantation d'une activité économique artisanale au sein de l'Aître Saint-Maclou dans le cadre de sa restauration,
- Répar'acteurs : cette opération vise à participer à la prévention et à la réduction des déchets en repérant et valorisant les entreprises artisanales de la réparation et en les maillant avec les acteurs de réemploi.

Une contribution globale d'un montant de 20 000 € est accordée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 76, se déclinant par une subvention d'un montant de 5 600 € et par une prestation de 14 400 € TTC.

Les termes de la convention à intervenir entre la Métropole Rouen Normandie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Zones d'activités économiques - ZAC Aubette Martainville - Rouen Innovation Santé - Actualisation de la Charte d'agrément : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0354)**

L'actualisation de la charte d'agrément de Rouen Innovation Santé est approuvée et le Président est habilité à la signer.

Adoptée.

*** Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention à l'association DATA (Domaine d'Activité Trans-Artistique) - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0355)**

Le versement d'une subvention à hauteur de 15 000 € pour soutenir l'étude de faisabilité (structuration juridique, gouvernance et organisation, benchmark) est autorisé dans les conditions fixées par la convention.

La convention à intervenir avec l'association DATA (Domaine d'Activité Trans-Artistique) est approuvée et le Président est habilité à la signer.

Adoptée.

*** Economie sociale et solidaire - Subvention à l'association Pôle Transports Solidaires - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0356)**

Le versement à l'association Pôle Transports Solidaires, d'une subvention à hauteur de 10 800 € en 2016 et 10 800 € en 2017 est autorisé pour soutenir son démarrage dans le cadre de son activité de garage solidaire, dans les conditions fixées par la convention et sous réserve de l'inscription des crédits au budget 2017. Le budget prévisionnel global de ce garage solidaire s'élève à 737 830 € TTC pour les années 2016 et 2017.

La convention à intervenir avec l'association Pôle Transports Solidaires est approuvée et le Président est habilité à la signer.

Adoptée.

*** Economie sociale et solidaire - Convention de partenariat à intervenir avec la commune de Canteleu dans le cadre du soutien à la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0357)**

Les termes de la convention à intervenir avec la Ville de Canteleu qui règle les modalités de partenariat en faveur du développement des clauses sociales dans les marchés publics sont approuvés. Le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Recherche et enseignement supérieur - Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 -
Projet de plate-forme technologique : Centre d'Innovation et d'Expertise en Matériaux,
Mécanique et Energie (CIEMME) - Attribution d'un fonds de concours -
Programmation 2016 - Convention à intervenir avec l'INSA : autorisation de signature
(DELIBERATION N° B2016_0358)**

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, approuvé par le Conseil métropolitain, a sélectionné le projet CIEMME (Centre d'Innovation et d'Expertise en Matériaux, Mécanique et Energie) porté par l'INSA. La Métropole a approuvé le règlement d'application particulier de la fiche 2-1 du CPER 2015-2020 le 12 octobre 2015 qui précise la participation de la Métropole au projet CIEMME.

Une subvention d'investissement d'un montant de 470 000 € est accordée à l'INSA Rouen pour le projet CIEMME au titre de la programmation 2016 des aides à la création de plate-formes technologiques.

Les termes de la convention de partenariat à intervenir sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Relations internationales et coopération décentralisée - Partenariat 2016 avec la
commune urbaine de Fort-Dauphin (Madagascar) pour l'accès à l'eau potable et à
l'assainissement - Attribution d'une subvention - Convention à intervenir : autorisation de
signature (DELIBERATION N° B2016_0359)**

Le versement d'une aide financière de 20 000 € à la commune urbaine de Fort-Dauphin est approuvé pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de réalisation et d'équipement de dix forages et la construction de quatre blocs sanitaires et d'assurer la maintenance et le suivi des équipements en lien avec la ville d'Oissel et la population locale.

Une convention de partenariat à intervenir avec la commune urbaine de Fort-Dauphin est conclue. Les termes de celle-ci sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Solidarité – Politique de la ville - Santé - Convention de partenariat à intervenir avec
le CHU de Rouen : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0360)**

La convention de partenariat est triennale et porte sur les trois thématiques suivantes :

- la recherche clinique, l'innovation médicale et paramédicale,
- le CHU dans son environnement urbain,
- les projets artistiques et culturels à destination des patients, des visiteurs et du personnel.

Les termes de la convention de partenariat triennale à intervenir entre la Métropole et le CHU-Hôpitaux de Rouen sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Tourisme - Association Normandie en Seine - Attribution d'une subvention - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0361)**

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € est accordé à l'association Normandie en Seine pour l'élaboration de ces deux événements en 2016 et 2017 relatif à l'organisation d'un colloque et l'organisation d'animations sur différents territoires traversés par la Seine.

Le montant total prévisionnel en fonctionnement des deux événements (hors animations) sur 2016/2017 s'élève à 40 000 €.

Les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Normandie en Seine sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Tourisme - Aître Saint Maclou - Convention de gestion à intervenir avec la Ville de Rouen relative à l'entretien de l'aître Saint Maclou : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0362)**

La convention de gestion à intervenir avec la Ville de Rouen, relative au fonctionnement de l'aître Saint-Maclou est approuvée.

Le Président est autorisé à signer cette convention.

Adoptée.

Urbanisme et habitat

*** Gens du voyage - Aide au logement temporaire 2 (ALT2) pour l'année 2016 - Convention à intervenir avec l'Etat : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0363)**

Les termes de la convention à intervenir avec l'État pour la mise en œuvre de la réforme de l'aide versée aux gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention, ainsi que tous les documents s'y rapportant. La subvention estimée qui sera perçue au titre de l'année 2016 s'élève à 320 564,31 €.

Adoptée.

*** Politique de l'habitat - PLH - Soutien à la réhabilitation de logements - Commune de Petit-Quevilly - Réhabilitation de 72 logements sociaux "Paul Langevin" - Versement d'une aide financière à Habitat 76 : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0364)**

Une aide financière de 180 000 € est attribuée à l'Office public d'HLM Habitat 76 pour la réhabilitation de 72 logements locatifs sociaux de la Résidence Paul Langevin, située 1, 3, 5, 6/8, 10/12, 26, 28 et 29 rue Paul Langevin à Petit-Quevilly.

Le Président est habilité à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Politique de l'habitat - PLH - Soutien à la réhabilitation de logements - Commune de Petit-Quevilly - Réhabilitation de 72 logements sociaux - Versement d'une aide financière à la Plaine Normande : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0365)**

Une aide financière de 250 000 € est attribuée à la SA d'HLM La Plaine Normande pour la réhabilitation de 72 logements locatifs sociaux situés 130, 132 et 134 rue Jean Jaurès à Petit-Quevilly.

Le Président est habilité à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

Espaces publics et mobilité

*** Aménagements et grands projets - Ecoquartier Flaubert - Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et définition des modalités de la mise à disposition du bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact (DELIBERATION N° B2016_0366)**

Les conclusions du rapport tirant le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact au stade de la réalisation de la ZAC de l'Ecoquartier Flaubert sont approuvées.

Les modalités de la mise à disposition du bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact au stade de la réalisation de la ZAC de l'Ecoquartier Flaubert sont approuvées.

Adoptée (Abstention : 5 voix).

*** Espaces publics - Voirie - Rachat de véhicule de Bois-Guillaume : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0367)**

Les termes de la convention relative à la prise en compte pour la commune de Bois-Guillaume, de la valeur du véhicule communal affecté à l'exercice de la compétence Voirie dont la propriété a été transférée de droit à la Métropole au 1^{er} janvier 2015 par transfert de la compétence Voirie sont approuvés pour un montant de 2 000 €TTC.

Le Président est habilité d'une part, à signer la convention particulière à intervenir respectivement avec la commune de Bois-Guillaume ainsi que tous les documents s'y rapportant et d'autre part, à procéder aux opérations de mutation dudit véhicule et d'acter de son intégration dans le parc automobile de la Métropole.

Adoptée.

*** Espaces publics - Voirie - Commune de Déville-lès-Rouen - Impasse de la Grande Carue - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0368)**

La délibération du 4 février 2016 est abrogée.

Le transfert dans le domaine public intercommunal des parcelles AO 505, 503, 501, 499, 497, 495, 493, 491 et 489, d'une contenance globale de 778 m² ainsi que du poste de refoulement situé au sein de la résidence des peupliers est approuvé. Les 98 ml de longueur de voirie sont ajoutés dans le domaine public intercommunal.

L'ensemble des parcelles susmentionnées ainsi que le poste de refoulement sont acquis à titre gratuit, à l'amiable et sans indemnité.

Sous réserve et à la suite de la régularisation de l'acte d'acquisition, il sera procédé au classement desdites parcelles dans le domaine public intercommunal.

Le Président est habilité à signer le ou les actes notariés s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics - Prestations de balayage mécanisé et de nettoyage - Accord cadre à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0369)**

La Commission d'Appels d'Offres, réunie le 17 juin 2016, a décidé d'attribuer l'accord cadre à la société VEOLIA PROPLETE ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères définis au règlement de la consultation, à savoir le prix total figurant sur le détail quantitatif estimatif non contractuel de 536 970,27 €TTC et la valeur technique.

Le Président est habilité à signer l'accord cadre attribué à la société VEOLIA PROPLETE ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Adoptée.

*** Espaces publics - Voirie - Entretien et maintenance de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore - Relance des lots du territoire du pôle Val de Seine - Marchés publics de travaux à bons de commande : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0370)**

Le lancement d'une consultation concomitante des marchés d'entretien et du marché pour la ville de Grand-Couronne, découpée en 4 lots afin de permettre une meilleure répartition économique, est autorisé.

Le Président est habilité à signer les marchés correspondants, dans la limite de l'estimation prévisionnelle des détails estimatifs de l'ensemble des 4 lots qui s'élève à 750 000 €TTC par an, ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

Adoptée.

*** Mobilité durable - Arc Nord Sud T4 - Travaux préparatoires - Lancement de la consultation - Marché : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0371)**

Le Président est habilité à lancer la consultation relative aux travaux préparatoires et à signer le marché qui en résultera ainsi que tout document s'y rapportant et nécessaire à son exécution après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.

Le montant estimé de l'enveloppe affectée à ces travaux est de 4 000 000 €HT.

Adoptée (contre : 4 voix).

*** Mobilité durable - Arc Nord Sud T4 - Gros Entretien et Renouvellement (GER) - Distributeurs Automatiques de Titres (DAT) - Marchés négociés à intervenir avec PARKEON et TCAR - Autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0372)**

Le Président est habilité à signer avec la société PARKEON un marché négocié d'un montant de 1 342 115,00 €HT (soit 1 610 538,00 €TTC) pour la fourniture de 23 Distributeurs Automatiques de Titres (DAT) ainsi que des éléments de gros entretien et nécessaires au respect des normes bancaires pour les 10 DAT actuels.

Le Président est habilité à signer avec la société TCAR un marché négocié d'un montant de 152 338,29 €HT (soit 182 805,95 €TTC) pour la dépose, la mise en peinture et la pose en stations des 103 DAT actuels, ainsi que pour la dépose des organes actuels des DAT et la pose de ceux fournis par l'industriel PARKEON.

Adoptée (contre : 4 voix).

*** Mobilité durable – Exploitation des transports en commun - Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) ou d'Administration (PDA) - Modification de la convention type : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0373)**

Les dispositions de la nouvelle convention-type de mise en œuvre des Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) ou d'Administration (PDA) sont approuvées.

Le Bureau sera chargé de l'adoption des conventions particulières qui, tout en respectant les clauses substantielles de la convention type, et notamment celles relatives aux réductions accordées aux salariés, apporteront des modifications mineures au formalisme ou aux modalités d'application dudit engagement.

Le Président est habilité à signer les conventions à intervenir avec les employeurs, la régie des TAE et la TCAR.

Adoptée.

Services publics aux usagers

*** Assainissement et eau - Convention d'étude à intervenir avec Air Normand : autorisation de signature** (DELIBERATION N° B2016_0374)

Le versement d'un montant de 20 247,03 €TTC à l'association Air Normand est autorisé pour la réalisation d'une étude portant sur des mesures dans l'air ambiant et les retombées atmosphériques dans l'environnement des usines Vesta, Emeraude et Triadis. Le coût des campagnes de mesure 2016 et 2017 est de 60 741,08 €TTC réparti par tiers entre les trois partenaires.

Les termes de la convention sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée (Mme PIGNAT et M. MOREAU, élus intéressés, ne prennent pas part au vote).

*** Assainissement et eau - Réalisation d'analyses comparatives des services d'eau potable et/ou assainissement des exercices 2015-2019 - Convention pluriannuelle à intervenir avec la FNCCR : autorisation de signature** (DELIBERATION N° B2016_0375)

La convention pluriannuelle, à intervenir avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), relative à la réalisation d'analyses comparatives des services d'eau potable et/ou de services d'assainissement des exercices 2015-2019 est adoptée. Le Président est habilité à la signer.

Adoptée.

*** Environnement - Biodiversité - Inventaire et qualification des mares présentes sur le territoire de la Métropole - Convention à intervenir avec l'Université de Rouen pour l'année 2016-2017 : autorisation de signature** (DELIBERATION N° B2016_0376)

Dans le cadre du « programme MARES », une subvention est accordée à l'Université de Rouen, pour un montant maximum de 10 561,20 € net de taxes au titre de la mission de recensement et d'inventaires de mares présentes sur le territoire de la Métropole pour l'année 2016/2017. Le budget global est de 16 074,96 € net de taxes.

Les termes de la convention à intervenir avec l'Université de Rouen sont approuvés. Le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Environnement - Convention-cadre de partenariat pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces publics des communes à intervenir avec la FREDON : autorisation de signature - Avenant aux conventions financières à intervenir avec la FREDON et les communes adhérentes au dispositif : autorisation de signature - Convention financière à intervenir avec la FREDON et les nouvelles communes adhérentes : autorisation de signature - Attribution d'une participation financière à la FREDON (DELIBERATION N° B2016_0377)**

L'accompagnement des communes est confirmé dans les conditions définies par la délibération du 25 mars 2013 pour la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces publics, sauf en ce qui concerne les sommes versées en ce qu'elles doivent évoluer au regard de l'application récente de la TVA par la FREDON.

La prise en charge par la Métropole du surcoût engendré par l'application de la TVA par la FREDON est validée. Il est approuvé de ce fait le versement à la FREDON d'une participation financière de 2 734 €TTC pour les communes dont le territoire est situé hors d'une Aire d'Alimentation de Captage et de 1 562 €TTC pour les communes dont le territoire est situé sur les Aires d'Alimentation de Captage.

Les termes de la convention-cadre relative à l'accompagnement des communes à la mise en œuvre de la gestion différenciée à intervenir entre la Métropole et la FREDON sont approuvés.

Les termes de l'avenant aux conventions financières intervenues entre la Métropole, la FREDON et les communes, tel qu'annexé à la délibération, sont approuvés.

Les termes de la convention tripartite financière pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces publics à intervenir entre la Métropole, la FREDON et les communes, telle qu'annexée à la délibération, sont approuvés.

Le Président est habilité à signer lesdites conventions cadre et financières, lesdits avenants ainsi que les demandes de subventions afférentes à ce dispositif.

Adoptée.

*** Environnement - Demande complémentaire de soumission au régime forestier de diverses propriétés forestières appartenant à la Métropole : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0378)**

La saisine de l'Office National des Forêts et de la Préfecture de Seine-Maritime est autorisée afin que les terrains boisés des communes d'Anneville-Ambourville et de Bardouville, dans le cadre du projet de restauration du site des Terres du Moulin à Vent et dont la liste des parcelles cadastrales est annexée à la délibération, bénéficient du régime forestier.

Il est autorisé de confier la gestion des parcelles boisées qui seront soumises au régime forestier à l'Office National des Forêts.

Le Président est habilité à signer tous les actes afférents à cette procédure.

Adoptée.

*** Environnement - Charte Forestière de Territoire - Convention de partenariat à intervenir avec Professions Bois pour le développement de l'utilisation des bois locaux dans la construction : autorisation de signature** (DELIBERATION N° B2016_0379)

Une subvention maximum de 13 472 €TTC est accordée à l'association Professions Bois pour un taux de subventionnement de 72 % appliqué à une dépense subventionnable de 18 750 €TTC, au titre de la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement pour le développement de l'utilisation des bois locaux dans la construction.

Les termes de la convention à intervenir avec l'association Professions Bois sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Gestion des déchets - Mise en œuvre du Programme Local de Prévention - Attribution d'une subvention - Convention financière à intervenir avec l'Association Résistes : autorisation de signature** (DELIBERATION N° B2016_0380)

Le versement d'une subvention d'un montant de 25 000 € est approuvé pour l'année 2016 à l'association Résistes ayant atteint 80 % de réemplois-réutilisation jusqu'en avril 2016 et vise 85 % d'ici la fin de l'année.

Les termes de la convention financière à intervenir pour l'année 2016 sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

Territoires et proximité

*** FSIC - Fonds de Soutien aux Investissements Communaux : attribution - Conventions à intervenir : autorisation de signature** (DELIBERATION N° B2016_0381)

Les fonds de soutien aux investissements communaux sont attribués selon les modalités définies dans les conventions financières aux communes de :

- Commune de Montmain : Travaux de réfection du clocher de l'église de la commune ; attribution de la somme de 28 835 €.
- Commune de Duclair : Mise en accessibilité de bâtiments publics ; attribution de la somme de 14 388 €. Implantation d'un équipement multi-sportif de type « city stade » dans la cours de la maison des jeunes et de la culture ; attribution de la somme de 10 025 €. Construction d'un bâtiment destiné au chantier d'insertion ; attribution de la somme de 33 500 €.
- Commune d'Amfreville-la-Mivoie : Aménagement des bords de Seine ; attribution de la somme de 2 400 €.
- Commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf : Rénovation des installations électriques et de chauffage de l'église ; attribution de la somme de 25 304 €. Création d'une maison des associations ; attribution de la somme de 31 120 €.

- Commune de Berville-sur-Seine : Création d'un cheminement lié à la construction d'un restaurant scolaire et à l'agrandissement de la salle polyvalente ; attribution de la somme de 9 140 €.
- Commune d'Elbeuf-sur-Seine : Aménagement de la cour de l'école élémentaire Brassens ; attribution de la somme de 34 639 €. Aménagement extérieur du parc de la Cerisaie ; attribution de la somme de 145 043 €.
- Commune de Sotteville-lès-Rouen : Travaux d'aménagement et extension du cimetière communal ; attribution de la somme de 37 909 €. Réaménagement urbain ; attribution de la somme de 32 000 € HT. Rénovation du Trianon Transatlantique ; attribution de la somme de 14 797,09 €. Mise aux normes Incendie de l'Hôtel de Ville ; attribution de la somme de 337 820 €.
- Commune du Houleme : Mise en accessibilité de l'école Jean Picart Ledoux ; attribution de la somme de 4 360 €.
- Commune de Caudebec-lès-Elbeuf : Pose de pare-ballons au stade Vernon ; attribution de la somme de 7 742,80 €. Réfection de la façade et changement du portail de l'école Amiral Courbet ; attribution de la somme de 16 761,20 €. Aménagement du parc du Cèdre ; attribution de la somme de 43 376,60 €. Mise en accessibilité des bâtiments communaux ; attribution de la somme de 96 603 €.
- Commune de Déville-lès-Rouen : Travaux d'accessibilité à l'Hôtel de Ville et au restaurant administratif ; attribution de la somme de 38 559 €.
- Commune de Boos : Construction d'une école maternelle ; attribution de la somme de 134 216 €.
- Commune de Jumièges : Accessibilité de bâtiments communaux ; attribution de la somme de 65 492 €.
- Commune du Trait : Installation d'un ascenseur et aménagement d'une rampe d'accès à la mairie dans le cadre de l'accessibilité ; attribution de la somme de 23 325 €.
- Commune de Sotteville-sous-le-Val : Restructuration, aménagement et réfection dans les bâtiments communaux ; attribution de la somme de 4 709,72 €.
- Commune de Malaunay : Travaux de création de massif paysager sur le front du parc municipal en centre ville ; attribution de la somme de 7 500 €. Travaux de création d'un terrain multi sport extérieur au sein du complexe sportif permettant l'accueil intergénérationnel au centre ville ; attribution de la somme de 16 666,66 €. Travaux d'amélioration des conditions d'accès et de sécurité des établissements scolaires de Miannay ; attribution de la somme de 28 336 €.
- Commune de La Londe : Divers travaux dans les bâtiments communaux ; attribution de la somme de 12 325,70 €. Aménagements sur la place de l'Ourail ; attribution de la somme de 12 526,30 €.

Les termes des conventions financières sont approuvés et le Président est habilité à signer lesdites conventions.

Adoptée.

*** Petites communes - Commune de La Bouille - Fonds d'Aide à l'Aménagement - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0382)**

Le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) est attribué à la commune de La Bouille selon les modalités définies dans la convention financière, au titre du reliquat des années antérieures, qui doit être impérativement soldé avant le 31 décembre 2016, pour un montant de 10 215 € et d'une partie du FAA 2015 pour un montant de 4 703,94 €, soit une somme totale de 14 918,94 € correspondant aux dépenses hors taxes réellement exposées.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de La Bouille sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Petites communes - Commune de Saint-Pierre-de-Manneville - Enfouissement de réseaux Orange rue Saint-Pierre - Fonds d'Aide à l'Aménagement - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0383)**

Le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) est attribué à la commune de Saint-Pierre-de-Manneville selon les modalités définies dans la convention financière, au titre du reliquat des années antérieures qui doit être impérativement soldé avant le 31 décembre 2016, soit la somme de 23 886,25 € correspondant aux dépenses hors taxes réellement exposées.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Saint-Pierre-de-Manneville sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Petites communes - Commune d'Anneville-Ambourville -Travaux de maçonnerie de l'église d'Anneville - tranche n° 3 - Fonds d'Aide à l'Aménagement - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0384)**

Le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) est attribué à la commune d'Anneville-Ambourville selon les modalités définies dans la convention financière, au titre du reliquat des années antérieures qui doit être impérativement soldé avant le 31 décembre 2016, soit la somme de 3 713,17 € correspondant aux dépenses hors taxes réellement exposées et le FAA de l'année 2015 soit la somme de 10 594 € et une partie du FAA 2016 soit la somme de 3 695,83 €.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune d'Anneville-Ambourville sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Petites communes - Commune d'Orival - Travaux d'extension de la mairie de la commune - Fonds d'Aide à l'Aménagement - Convention à intervenir : autorisation de signature**

(DELIBERATION N° B2016_0385)

Le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) est attribué à la commune d'Orival selon les modalités définies dans la convention financière, au titre d'une partie du FAA 2015 et du FAA 2016, soit la somme de 16 403,19 € correspondant aux dépenses hors taxes réellement exposées.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune d'Orival sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Petites communes - Commune de La Neuville-Chant-d'Oisel - Réfection de la toiture de l'école "Oiseau de Feu" (3ème tranche) - Fonds d'Aide à l'Aménagement - Convention à intervenir : autorisation de signature** (DELIBERATION N° B2016_0386)

Le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) est attribué à la commune de La Neuville-Chant-d'Oisel selon les modalités définies dans la convention financière, au titre des reliquats, d'une partie du FAA 2015 et du FAA 2016, soit la somme de 23 883,88 € correspondant aux dépenses hors taxes réellement exposées.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de La Neuville-Chant-d'Oisel sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Petites communes - Commune de Saint-Pierre-de-Manneville - Extension du cimetière communal - Fonds d'Aide à l'Aménagement - Convention à intervenir : autorisation de signature** (DELIBERATION N° B2016_0387)

Le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) est attribué à la commune de Saint-Pierre-de-Manneville selon les modalités définies dans la convention financière, au titre du reliquat des années antérieures qui doit être impérativement soldé avant le 31 décembre 2016, soit la somme de 822,39 € correspondant aux dépenses hors taxes réellement exposées.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Saint-Pierre-de-Manneville sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Petites communes - Commune de Quévreville-la-Poterie - Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0388)**

Le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) est attribué à la commune de Quévreville-la-Poterie selon les modalités définies dans la convention financière, au titre d'une partie des reliquats antérieurs à solder impérativement avant le 31 décembre 2016, soit la somme de 6 836,40 € correspondant aux dépenses hors taxes réellement exposées.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Quévreville-la-Poterie sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Petites communes - Commune de Boos - Construction d'une école maternelle - Fonds d'Aide à l'Aménagement - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0389)**

Le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) est attribué à la commune de Boos selon les modalités définies dans la convention financière, au titre du FAA avec un cumul sur trois années, soit la somme de 87 198 € correspondant aux dépenses hors taxes réellement exposées.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Boos sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

Ressources et moyens

*** Administration générale - Réhabilitation et extension du bâtiment industriel situé boulevard du Midi à Rouen - Modification du programme : approbation (DELIBERATION N° B2016_0390)**

Le Programme modifié concernant la réhabilitation et l'extension du bâtiment industriel situé boulevard du Midi à Rouen est approuvé. L'estimation prévisionnelle pour le marché de maîtrise d'œuvre est de 170 000 €HT, autorisant le lancement d'une procédure adaptée au terme des articles 90 et 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Adoptée.

*** Administration générale - Convention de mise à disposition de services par la Métropole pour la détection incendie et intrusion de la bibliothèque Villon de la Ville de Rouen : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0391)**

Le Président est autorisé à signer la convention de partenariat entre la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen pour la détection incendie et intrusion de la bibliothèque Villon.

Adoptée.

*** Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Economiques - Désignation d'un chantier ouvrant droit à indemnisation amiable - Travaux de requalification de la place de la République à Oissel (DELIBERATION N° B2016_0392)**

Les travaux (eau, assainissement, voirie) de l'opération de requalification de la place de la République à Oissel qui ont débuté au mois de février 2016 et sont prévus s'achever au mois de novembre 2016 sont désignés comme ouvrant la possibilité d'une indemnisation amiable après examen du dossier du demandeur par la Commission d'Indemnisation des Activités Economiques qui rendra un avis. La décision d'indemniser ou non celui-ci sera prise par le Président ou le Bureau en fonction du montant éventuellement accordé.

Adoptée.

*** Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Economiques - Désignation d'un chantier ouvrant droit à indemnisation amiable - Réalisation de la ligne T4 (DELIBERATION N° B2016_0393)**

Les chantiers de construction et d'aménagement liés à la réalisation de la ligne T4 sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Rouen Normandie, dont le commencement est prévu à compter du deuxième semestre de l'année 2016, sont désignés comme ouvrant la possibilité d'une indemnisation amiable après examen du dossier du demandeur par la Commission d'Indemnisation des Activités Economiques qui rendra un avis. La décision d'indemniser ou non celui-ci sera prise par le Président ou le Bureau en fonction du montant éventuellement accordé.

Adoptée.

*** Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Economiques - Désignation d'un chantier ouvrant droit à indemnisation amiable - Travaux de requalification de la Place des Chartreux à Petit-Quevilly (DELIBERATION N° B2016_0394)**

Les travaux de requalification de la place des Chartreux à Petit-Quevilly et Rouen, à compter du mois de septembre 2016 pour une durée prévisionnelle de 21 mois, en ce qu'il sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, sont désignés comme ouvrant la possibilité d'une indemnisation amiable après examen du dossier du demandeur par la Commission d'Indemnisation des Activités Economiques qui rendra un avis. La décision d'indemniser ou non celui-ci sera prise par le Président ou le Bureau en fonction du montant éventuellement accordé.

Adoptée.

*** Finances - Fiscalité - Eau - Assainissement - Marché d'audit et de conseil en matière de fiscalité directe et indirecte - Marché à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0395)**

Afin d'assurer des missions d'audit et de conseil en matière de fiscalité directe et indirecte, un marché unique dont l'estimation s'élève à 20 000 €TTC doit être passé.

Le Président est habilité à lancer la consultation par appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le Président est habilité à signer le marché à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant, sous réserve de l'inscription des crédits.

Le Président est autorisé à poursuivre la procédure en cas d'appel d'offres infructueux, par voie de marché négocié en application de l'article 25.II-6° du décret du 25 mars 2016 ou par relance d'un nouvel appel d'offres.

Adoptée.

*** Immobilier - Arc Nord/Sud-T4 - Acquisition de la parcelle appartenant à Mme DE VOOGD - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0396)**

L'acquisition d'une parcelle figurant au cadastre de la Ville de Rouen section HY n° 53, d'une superficie total de 138 m² moyennant un prix de vente d'un montant total de 13 740 € est autorisée.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et de procéder au paiement des frais dudit acte.

Adoptée (vote contre : 4 voix).

*** Immobilier - Commune de Petit-Quevilly - Seine-Innopolis - Bail commercial à intervenir avec la société ASSYSTEM - Avenant n° 2 : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0397)**

La location, au profit de la société ASSYSTEM ENGINEERING AND OPERATION SERVICES, de bureaux situés au rez-de-chaussée de l'aile Nord du bâtiment Seine-Innopolis de Petit-Quevilly, portant ainsi la surface totale louée à 250 m² pour un loyer annuel principal de 32 070,00 €HT/HC est autorisée.

Le Président est habilité à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Immobilier - Commune de Cléon - Acquisition de deux emprises de terrains pour permettre la construction d'un bassin de stockage de restitution des eaux usées - Actes notariés à intervenir avec la Commune de Cléon et la SA HLM LOGEAL : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0398)**

L'acquisition d'une emprise d'environ 600 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section AO n° 760, d'une contenance de 1 615 m², appartenant à la commune de Cléon, au prix de 80 €/m², soit un prix de vente estimé à 48 000 € est autorisée.

L'acquisition d'une emprise d'environ 130 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section AO n° 759, d'une contenance de 525 m², appartenant à la SA HLM LOGEAL, au prix de 55 €/m², soit un prix de vente estimé à 7 150 € est autorisée.

Le Président est habilité à signer les actes notariés correspondants ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire et à procéder au paiement des frais d'acte.

Adoptée.

*** Immobilier - Seine BIOPOLIS III - Rouen Innovation Santé - Bail de sous-location commercial à intervenir avec la société BIOSIMS : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0399)**

La conclusion d'un bail de sous-location commercial avec la société BIOSIMS est autorisée aux conditions suivantes :

- la surface commerciale totale est de 515,09 m² composée de 239,79 m² de bureaux et de 275,30 m² de laboratoires.

- le montant du loyer annuel pendant la durée d'application de la franchise de loyer est de 55 470,12 €HT, hors charges, par le paiement d'un loyer annuel de 74 741,12 €HT, hors charges, révisable annuellement en fonction de l'indice ILC (Indice des Loyers Commerciaux).

Le Président est habilité à signer le bail de sous-location commercial correspondant et tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Marchés publics - Autorisation de signature des marchés publics (DELIBERATION N° B2016_0400)**

Adoptée.

*** Marchés publics - Autorisation de signature des avenants et des décisions de poursuivre aux marchés publics (DELIBERATION N° B2016_0401)**

Adoptée.

*** Ressources humaines - Recrutement d'agents contractuels : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0402)**

Le Président est habilité à recruter des agents contractuels pour une durée de trois ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans si les conditions d'origine sont toujours remplies, conformément à l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à les rémunérer par référence au cadre d'emplois des ingénieurs pour le poste de chargé(e) d'opérations et par référence au cadre d'emplois des attachés pour le poste de chargé(e) de communication et de juriste.

Le Président est habilité à signer les contrats correspondants.

Le renouvellement des contrats pour ces postes est autorisé et, le cas échéant, de faire application de l'article 3-4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Adoptée.

*** Ressources humaines - Déplacements du Président hors du territoire de la Métropole Rouen Normandie (DELIBERATION N° B2016_0403)**

La prise en charge des frais engagés par Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie ou leur remboursement (sur présentation des pièces justificatives des dépenses engagées) est autorisée pour les déplacements qu'il effectue pour représenter la Métropole au sein des organismes listés dans la délibération.

Adoptée.

*** Ressources humaines - Participation à la Conférence économique des Métropoles du 3 juin 2016 à Bordeaux - Mandat spécial : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0404)**

Mandat spécial est accordé à Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie pour avoir participé à la Conférence économique des métropoles à Bordeaux. La prise en charge de ses frais est autorisée sur présentation des pièces justificatives des dépenses engagées.

Adoptée.

*** Administration générale - Convention de prestations de services à intervenir avec la Ville de Rouen pour la fourniture de plantes et de décors floraux ainsi que l'entretien des espaces verts attenant à certains musées métropolitains : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0405)**

L'article 5 de la convention du 31 décembre 2014 est annulé et remplacé par les nouvelles modalités de gestion prévues par la convention de prestations de services à intervenir avec la Ville de Rouen pour la fourniture de plantes et de décors floraux, ainsi que l'entretien des espaces verts attenant à certains musées métropolitains.

Les termes de la convention de gestion à intervenir avec la Ville de Rouen sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 48.